



Etude sur l'application de la loi Evin dans les lycées

Rubrique : actualités - Date : lundi 20 août 2007

15/02/2002

France Soir enquête du côté des proviseurs, car ce sont à ces derniers que revient la responsabilité d'appliquer [cette loi] . Un chef d'établissement explique la situation : la masse des fumeurs est telle que nous sommes dépassés . Le quotidien ajoute que pour beaucoup de proviseurs, cette loi ne fait que déplacer le problème. La plupart du temps, sur le trottoir .

Pour un chef d'établissement de Nîmes, qui a préféré créer un espace fumeur plutôt que de voir ses élèves agglutinés dans la rue, (&) cette politique de tolérance incite à la réflexion : Les jeunes prennent conscience que ce n'est pas une consommation banale . Cependant, le Président de l'association Objectif 2010, qui a mené cette étude, juge cette politique éloignée de l'objectif d'amélioration de la santé publique de la loi Evin, même si elle en applique la lettre, et estime que les lycées qui respectent la loi ne rencontrent pas de difficultés majeures, même si cela ne se fait pas du jour au lendemain " .

Dans le même dossier de France Soir, reportage côté élèves : dans le lycée de Jessica, 19 ans, comme dans beaucoup d'autres, la cigarette est tolérée, mais uniquement dans la cour de récréation. C'est clair que si c'était interdit, je fumerais moins , suppose-t-elle. Karim, non fumeur et amateur de chewing-gum intervient : Oui, mais ce serait l'émeute comme quand ils ont voulu interdire les téléphones portables ! " .

Le quotidien passe en revue les autres mauvais élèves de la loi , ces lieux publics dans le collimateur des associations de lutte contre le tabagisme . Premiers sur la liste, les lieux de travail : seulement 60% des Français jugent que les zones non-fumeurs sont respectées sur leur lieu de travail . Christian Peschang, secrétaire général du Comité national contre le tabagisme (CNCT), commente : si la fumée vous gêne dans un restaurant, vous pouvez changer d'endroit. Idem dans une galerie marchande. C'est impossible lorsqu'il s'agit de votre lieu de travail . Après les transports publics - métro, RER, aéroports - c'est au tour des restaurants d'être montrés du doigt par le quotidien : plus responsables et plus respectueux de la loi, les Français seraient moins récalcitrants à l'idée de se plier aux contraintes du zonage (&). Toutefois, les restaurants irrespirables restent majoritaires.